



SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT DES RIVIÈRES
DU BANDIAT, DE LA TARDOIRE ET DE LA BONNIEURE

Offre d'emploi Technicien(ne) milieux aquatiques et bassins versants

Date de publication : 17 juin 2024

Date limite de candidature : 2 septembre 2024 à 12h

À compter du 1 novembre 2024, le Syndicat d'aménagement de rivière Bandiat Tardoire Bonnieure recrute un(e) technicien(ne) à raison de 35 heures par semaine, temps complet, 1607 heures annuelles

CONTEXTE

Le SyBTB se compose actuellement d'une équipe de 7 personnes titulaires et jusqu'à 7 personnes en contrat d'insertions : un directeur, un technicien de rivière, une secrétaire administrative, une secrétaire comptable, un encadrant technique et 2 chefs d'équipes et des agents techniques en CCDI.

FONDEMENT JURIDIQUE JUSTIFIANT LE RECRUTEMENT D'UN CONTRAT DE PROJET

Le contrat de projet mentionné à l'article L. 332-24 est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.

Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans.

LE PROJET OU L'OPERATION JUSTIFIANT LE RECOURS A UN CONTRAT DE PROJET

Suite à la prise de compétence de la Gemapi et en particulier de la Protection contre les Inondations (PI), le SyBTB va recruter un agent pour mettre en place un diagnostic du bassin versant. Ce projet donnera lieu à un état des lieux de l'ensemble des zones humides, des étangs et des zones à enjeux et à risques recensées dans le programme pluriannuel de gestion.

CADRE DU POSTE

Service technique

Sous l'autorité directe du Président de la structure et sous l'autorité hiérarchique du Directeur
Catégorie B avec possibilité d'évolution dans la structure

RELATIONS FONCTIONNELLES

La personne aura des contacts professionnels avec :

- Les élus du Syndicat du bassin versant de la Tardoire,
- Les services et élus des partenaires institutionnels, techniques et financiers,
- Les fournisseurs,
- Le grand public,
- Échanges réguliers avec l'ensemble des services de la collectivité et autres.

MISSIONS / CONDITIONS D'EXERCICE

MISSIONS GENERALES DU POSTE :

Sous l'autorité du Président et du Directeur, et en coordination avec ce dernier, le (la) technicien(ne) a pour missions de :

- Etat des lieux et diagnostics des bassins versants sous compétence du syndicat (déplacement sur le terrain),
- Diagnostiquer les enjeux agricoles, urbains du territoire,
- Evaluer les zones à enjeux et à risque,
- Intégrer la gestion des ruissellements et du risque inondation avec les politiques menées sur le territoire,

- Programmation des travaux par établissement des programmes pluriannuels de gestion en collaboration avec les élus du comité syndical, les éventuels autres techniciens et le directeur,
- Mise en œuvre des programmes pluriannuels de gestion après validation du comité syndical,
- Préparation et suivi des travaux sur les versants,
- Encadrement d'études lancées sur le territoire d'action du syndicat,
- Suivi général des cours d'eau sous compétence,
- Aide des communes du territoire à définir les zones à enjeux,
- Collaboration avec les partenaires techniques et financiers,
- Participation à la gestion administrative du syndicat,
- Capitaliser les données relatives au territoire et aux actions menées par le syndicat sous SIG via QGIS en lien avec la base de données de Charente Eaux (OCARHY) ;
- Constituer un interlocuteur pour les acteurs des bassins versants et en particulier les propriétaires d'étang : information, sensibilisation, conseil, concertation et négociation auprès des collectivités, des usagers et des propriétaires et exploitants... ;
- Participer à la communication auprès des élus, des riverains et du grand public sur les actions réalisées par le Syndicat ;

CONDITIONS D'EMBAUCHE :

- Temps de travail : 35h00 par semaine soit 1607 heures annuelles ;
- Le technicien dispose d'un bureau individuel.
- Possibilité de restauration sur place (ticket restaurant).

VERIFICATION DES CONDITIONS GENERALES D'ACCES

La collectivité doit vérifier que l'agent remplit les conditions générales d'accès à la Fonction Publique (article L.556-11 du CGFP ; article 2 du décret n°88-145 du 15 février 1988). Ainsi, l'agent doit :

- être âgé de moins de 67 ans ;
- jouir des droits civiques. La jouissance de ces droits est attestée par l'extrait n°2 du casier judiciaire (www.cjnb2.justice.gouv.fr) ;
- être en situation régulière au regard des obligations du service national ;
- ne pas avoir de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions portées au bulletin n° 2 de son casier judiciaire ;
- être en position régulière au regard des dispositions relatives aux documents de séjour du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile s'il est de nationalité étrangère. Cette condition ne fait cependant pas obstacle au recrutement
- d'un étranger ayant obtenu le statut de réfugié ou d'un apatride auxquels a été
- délivrée la carte de résident ;
- satisfaire aux conditions de santé particulières requises pour l'admission à certaines fonctions compte tenu des possibilités de compensation du handicap ;
- fournir les certificats de travail attestant de son ancienneté de services publics lorsqu'il a déjà été employé par une collectivité territoriale ou un établissement public.

Profils recherchés

COMPETENCES REQUISES :

- Expérience sur un poste similaire appréciée, mais ouverture aux débutants motivés ;
- Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales ;
- Connaissances sur la réglementation : dans le domaine de l'eau et de l'environnement (GEMAPI, travaux et aménagements, espaces naturels, ...), des marchés publics, de la gestion de chantiers de travaux ;
- Connaissances des techniques d'entretien et de restauration des rivières et des milieux aquatiques ;
- Connaissance de la fonctionnalité des cours d'eau, des milieux aquatiques y compris des zones humides, de la faune et de la flore ;
- Savoir utiliser de façon approfondie l'outil SIG QGIS ;
- Savoir animer des réunions et rédiger des comptes rendus, mener une concertation ;
- Savoir rédiger des bilans d'état des lieux, de diagnostic et d'expertise ;
- Savoir s'organiser, prioriser des actions, archiver et gérer les documents et être capable de rendre compte des actions en cours ;

- Capacité à suivre les projets, encadrer des agents et des prestataires de travaux ;
- Savoir effectuer des levés topographiques, des calculs débitométriques... ;
- Savoir utiliser des logiciels informatiques (logiciel de dessin, de bureautique...) ;

QUALITÉS PERSONNELLES APPRECIÉES

- Respectueux de la hiérarchie et des collègues ;
- Organisé, responsable, capacité à travailler en autonomie, esprit d'initiative ;
- Aptitude au dialogue (qualités relationnelles) ;
- Capacités rédactionnelles et de synthèse ;
- Aimer le travail en extérieur.
- Permis B indispensable - véhicule de service

L'organisation des syndicats nécessite parfois la tenue de réunion en soirée.

CONDITIONS D'EMBAUCHE :

- Durée de la mission : CDD de 1 an avec la possibilité de renouvellement,
- Type de recrutement : contrat de projet,
- Date prévue des entretiens : semaine 38,
- Date prévue de recrutement : 1 novembre 2024 en fonction des disponibilités,
- Salaire indicatif : Grille indiciaire des techniciens territoriaux + régime indemnitaire selon expérience du candidat,
- Grades ou cadres d'emploi : Technicien territorial,
- Poste basé à Agris (16).

Formations et diplômes requis :

- Bac +2 ou 3 en environnement/gestion des milieux aquatiques
- Permis B
- Déplacement en autonomie sur site
- Savoir nager

POUR RÉPONDRE À CETTE OFFRE :

Demande de renseignements :

Auprès du Directeur : e.rojodiaz@sybtb.fr

Tél. : 05 45 38 10 26

CV et lettre de motivation manuscrite

À l'attention de Monsieur Daniel DECHANDON, Président,
par courrier au SyBTB – N°2 ZA la petite rivière, 16 110 AGRIS ou par mail au Directeur,
Emmanuel ROJO-DIAZ, e.rojodiaz@sybtb.fr